

COMITE DE COORDINATION INTERUNIONS, QUATRIEME SESSION  
INTERUNION COORDINATION COMMITTEE, FOURTH SESSION

(Genève, 26-29 septembre 1966)

(Geneva, September 26 to 29, 1966)

CHANGEMENTS PROPOSES  
DANS LE BUDGET POUR L'ANNEE 1966

Dépenses relatives au Bâtiment des BIRPI

1. Pour la transformation de la salle de Conférence, l'installation d'un système de détection d'incendie et la transformation du quatrième étage, il a été proposé - et le Comité de coordination interunions a exprimé un avis favorable au sujet de cette proposition - que, si cela s'avérait nécessaire, un montant maximum de 400.000 francs suisses pourrait être emprunté à la Caisse de retraite (voir document CCIU/III/4, paragraphe 12; document CCIU/III/9, paragraphes 7 à 10; et document CCIU/III/12, paragraphes 48, 57 et 58).

2. Il apparaît maintenant que le montant net des deux premiers postes de dépenses mentionnés ci-dessus (environ 172.000 francs) pourrait être acquitté entièrement au cours de l'année 1966 sans que doive être assumée une dette de 28.000 francs pour l'Union de Paris, de 112.000 francs pour l'Union de Madrid et de 15.000 francs pour l'Union de Berne. La participation de l'Union de La Haye serait d'environ 17.000 francs, qui s'ajouteraient au déficit qui est prévu et déjà mentionné dans le budget de cette Union pour l'année 1966; autrement, ce montant pourrait être emprunté à la Caisse de retraite. Il est proposé de demander au Gouvernement suisse l'autorisation d'augmenter le déficit prévu, ce qui permettrait à l'Union de La Haye de faire l'économie des intérêts qu'autrement elle aurait à payer pour un emprunt.

3. La question du financement de la transformation du quatrième étage (dont le coût a été estimé à 150.000 francs dans le document CCIU/III/9, paragraphe 8) resterait ouverte; et la question de savoir si l'on devrait recourir à la possibilité d'emprunt mentionnée au paragraphe 1 ci-dessus, ou si les travaux exécutés en 1967 devraient être financés au moyen du budget de ladite année, serait soumise à la session de 1967 du Comité de coordination interunions.

Estimations révisées dans le budget de l'année 1966

4. En supposant que les suggestions présentées ci-dessus soient acceptées, il est proposé que les changements suivants soient effectués dans le budget de l'année courante, en se basant sur la situation telle qu'elle apparaît après l'écoulement des huit premiers mois de l'exercice budgétaire.

5. Union de Paris. Le budget autorisé prévoit un chiffre total de dépenses de 958.200 francs. Il est estimé maintenant que l'Union de Paris aura besoin d'environ 28.000 francs de plus, en raison du coût des travaux effectués dans le Bâtiment, comme indiqué ci-dessus. Cette différence serait couverte au moyen des fonds transférés de l'exercice 1965 (77.000 francs; voir documents CCIU/III/4, paragraphe 6, et CCIU/II/8, page 7, "Séminaire asien") mais qui n'ont été utilisés que jusqu'à concurrence de 49.000 francs.

6. Union de Madrid. Le budget autorisé prévoit une dépense totale de 2.228.200 francs. Il est estimé maintenant que l'Union de Madrid aura besoin d'environ 350.000 francs de plus, en raison, d'une part, du coût des travaux de bâtiment indiqués ci-dessus (112.000 francs) et, d'autre part, de l'accroissement des dépenses concernant les rubriques de Personnel (environ 40.000 francs), Impressions (environ 160.000 francs), Frais de ports (environ 20 000 francs) et Conférences (environ 18.000 francs). Les différences apparaissant pour les postes Personnel, Impressions et Frais de ports, sont dues avant tout à l'augmentation d'environ 30 pour cent du nombre des enregistrements, tandis que l'augmentation concernant le poste Conférences est surtout due au fait que la Conférence des Directeurs d'Offices nationaux de Propriété industrielle aura tenu deux réunions au lieu d'une. La différence totale d'environ 350.000 francs est amplement couverte par les revenus des taxes d'enregistrement qui sont estimés devoir dépasser d'environ 700.000 francs les prévisions budgétaires.

7. Union de La Haye. Le budget autorisé prévoit une dépense de 229.100 francs. Comme il est indiqué au paragraphe 2 ci-dessus, cette somme serait augmentée de 17.000 francs, en raison des dépenses afférentes au Bâtiment.

8. Union de Nice. Il est maintenant probable que les traductions allemande et italienne de la "Classification" ne seront pas imprimées en 1966 et que, par conséquent, les dépenses resteront inférieures d'environ 30.000 francs au montant autorisé par le budget. Il est proposé que toute somme non utilisée à la fin de 1966 soit virée au fonds de réserve de l'Union de Nice.

9. Union de Berne. Le budget autorisé prévoit une dépense de 755.100 francs. Il est probable que les dépenses réelles atteindront un montant inférieur à ce chiffre d'environ 40.000 francs, ceci principalement en raison du fait que certains documents pour la Conférence de Stockholm seront imprimés en 1967 et non en 1966, et aussi du fait que le programme de stagiaires a dû être renvoyé. Il est proposé que toute économie réalisée, et toute somme transférée du budget de 1965 qui n'aura pas été utilisée à la fin de 1966, soient virées au fonds de réserve de l'Union de Berne. Une telle mesure paraît d'autant plus indiquée que le budget de l'Union de Berne pour 1967 prévoit un déficit de 78.000 francs (voir document CCIU/IV/5, dernière page).

10. Le Comité de coordination interunions est invité à exprimer son avis au sujet des suggestions contenues dans le présent document.